



# ACADÉMIE DE NICE

*Liberté  
Égalité*

Rectorat

DÉPARTEMENT DES  
EXAMENS ET  
CONCOURS

SERVICE DES EXAMENS  
BIMER  
CAEIMER

Lise DE-CILLA  
Chef de Service des  
Examens Généraux et  
Technologique

Tél. :  
04.93.53.72.86

Mél. :  
[Lise.de-cillia@ac-nice.fr](mailto:Lise.de-cillia@ac-nice.fr)

Affaire suivie par :  
Giulio CADY  
Bureau 139  
Tél :  
04 93 53 72 71

Mél :  
[giulio.@ac-nice.fr](mailto:giulio.@ac-nice.fr)

53, avenue Cap de Croix  
06181 Nice Cedex 2

Le Recteur,

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
publics et privés sous contrat,

Nice, le 3 Février 2022

**Objet : Inscriptions au Certificat d'Aptitude à l'Enseignement d'Initiation à la Mer -  
Session 2022**

**P.J :** plaquette Cyclades inscriptions établissement

**Textes de référence :** bulletin officiel n° 4 du 27 janvier 2022 –

Je vous informe qu'à compter de cette session, les inscriptions s'effectueront par internet, à l'aide de l'application CYCLADES. Vous trouverez en annexe le guide pour vous aider dans cette tâche.

Le Certificat d'Aptitude à l'Enseignement d'Initiation à la Mer est un diplôme qui valide les connaissances et les compétences nécessaires à un enseignement d'initiation aux activités de la Mer.

L'épreuve écrite d'admissibilité est la même que celle présentée par les élèves (**BIMER**) :

Pour obtenir le CAEIMER, il faut obtenir le niveau « **Avancé** » à cette épreuve.

Les enseignants titulaires de l'Education Nationale sont dispensés de l'épreuve orale d'admission.

I) **SERVICE DES INSCRIPTIONS**

**Le service des inscriptions sera ouvert :**

**Du Lundi 31 Janvier 2022 au Jeudi 17 mars 2022**

**Vous accédez à l'application sous Esterel : <http://esterel.ac-nice.fr>**

**Choisir « ARENA internet (etabs) »**

**Choisir le sous menu « élèves »**

**Choisir gestion des candidats (cyclades) autres examens**

**Choisir G-01-2022- inscriptions**

II) **DATE ÉPREUVES**

MERCREDI 18 Mai 2022 14 h00 à 16 h00

## II) ÉPREUVES

- Deux épreuves (les enseignants titulaires de l'Education Nationale sont dispensés de l'épreuve orale)
- Epreuve écrite d'admissibilité de deux heures de 14h00 à 16h00
- Une épreuve orale d'admission d'une heure en deux parties chacune notée de 0 à 20, en points entiers.

Sachant pouvoir compter sur votre compréhension concernant cette mise en place, mes services restent à votre disposition pour tout renseignement nécessaire au bon fonctionnement de cette étape de l'organisation de cet examen.

Pour le Recteur et par délégation  
l'adjointe au Chef du Département  
Chef du Service des Examens  
Généraux et technologiques

  
Lise DE CILLIA